

Conseil Municipal du 27 juin 2022

à 18h00

N°ordre 34  
N° identifiant 2022-0184

**Titre** Désignation des représentants de la Ville de Poitiers à la Société française d'évaluation (SFE)

Rapporteur(s) Mme Léonore MONCOND'HUY  
Date de la convocation 20/06/2022

**Président de séance** Mme Léonore MONCOND'HUY  
**Secrétaire(s) de séance**

**PJ.**  
Moyens

Membres en exercice 0  
Quorum 18

**Présents** 0

**Absents** 0

**Mandats** 0 **Mandants** \_\_\_\_\_ **Mandataires** \_\_\_\_\_

**Observations** L'ordre de passage des délibérations est le suivant : le rendu-compte, de la n° 1 à la n° 19, de la n° 21 à la n° 32, la n° 68, de la n° 33 à la n° 62, de la n° 64 à la n° 67.  
Les délibérations n° 20 et 63 sont retirées.

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources Direction Assemblées - Juridique
------------------	--

Par délibération n° 17 (2022-0156) du 27 juin 2022, le Conseil municipal a décidé d'adhérer à la Société française d'évaluation (SFE) afin de renforcer l'évaluation des politiques publiques de la collectivité.

L'article 6 des statuts de la SFE prévoit que « chaque institution adhérent à la SFE désignera un représentant et un suppléant, seuls habilités à participer aux votes en son nom ».

Aussi, il vous est proposé de désigner :

- Mme Léonore MONCOND'HUY en tant que déléguée titulaire
- M. Théo SAGET en tant que délégué suppléant.

Madame la Maire informe l'assemblée que selon l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la nomination ou à la proposition, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

**Après examen de ce dossier, le Conseil municipal décide :**

- **à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la nomination ou à la proposition**
- **conformément aux articles L. 2121-33 et L. 2122-25 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), de désigner :**
  - ✓ **Mme Léonore MONCOND'HUY pour représenter la ville de Poitiers en tant que titulaire à l'Assemblée générale de la Société française d'évaluation (SFE)**
  - ✓ **M. Théo SAGET pour représenter la Ville de Poitiers en tant que suppléant à l'Assemblée générale de la Société française d'évaluation (SFE).**

POUR	0		Pour la Maire,
CONTRE	0		
Abstention	0		
Ne prend pas part au vote	0		

<b>RESULTAT DU VOTE</b>	
-------------------------	--

<b>Affichée le</b>	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	5.3
Nomenclature Préfecture	Designation de représentants